



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

### PROCES-VERBAL

#### Conformément à l'Article L.2121 alinéa 25 du CGCT

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX le 20 mars

Le Conseil Municipal de la commune d'Angicourt, dument convoqué par le Maire sortant, par mail, en date du 16 mars 2026, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Michel DELAGRANGE, Maire sortant, pour délibérer sur le premier point inscrit à l'ordre du jour. Les autres points inscrits à l'ordre du jour, étant sous la Présidence de Mme la Maire, Mme PILLON CARRARA.

#### Présents :

Madame PILLON CARRARA Marie Laurence, Maire

Mmes CARLIER HENNETON Corinne, KOBYLKO Flore, RAGOT Nadine, FOUZ Audrey, FAGE Isabelle, DÉOM Laétitia, BONAUD Sabrina ;

Ms DÉOM Frédéric, RICHARD Yves, BOSCHETTI Benoit, NUNES Daniel, BRANCO Miguel, VIOLLET Romain, FREIRE MARQUES José,

Formant la majorité des membres en exercice.

Le PV de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Secrétaire de séance : M DÉOM Frédéric

Objet	Rapporteur	Délibération du Conseil Municipal
<i>Installation du Conseil municipal et Élection du Maire (articles L 2122-4 et 7 du CGCT) Délibération 2026-03</i>	Maire sortant  Mme la Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Après avoir procédé à l'appel nominatif Après avoir donné lecture des résultats constatés au PV des élections et déclaré les Conseillers municipaux Sous la Présidence du Maire sortant Michel DELAGRANGE Après appel à candidature : 1 candidature s'est présentée ✓ Mme PILLON CARRARA Marie Laurence Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires Après dépouillement : Nombre de bulletins : 15 Bulletins blancs ou nuls : 0 Suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 15 Mme PILLON CARRARA Marie Laurence, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été installée dans ses fonctions électives Mme PILLON CARRARA Marie Laurence a déclaré accepter d'exercer la fonction de Maire, <b>PREND ACTE</b> ➤ De l'installation de Mme PILLON CARRARRA Marie Laurence dans ses fonctions de Maire
<i>Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et Élection des Adjoints au Maire Délibération 2026-04</i>	Mme La Maire	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, avec un ordre de présentation. Nombre d'Adjoints possible (dans la limite de 30% du CM) arrondi à l'entier inférieur, soit 04 Adjoints, Le CM fixe le nombre d'Adjoints à 04,

		<p>Mme la Maire fait appel à candidature de liste Après avoir procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires Après dépouillement : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :15 Nombre de bulletins nuls/blancs ou assimilés :0 Nombre de suffrages exprimés :15 Nombre de bulletins pour la liste présentée : 15</p> <p>Majorité absolue La liste d'Adjoints tel que présentée dans l'ordre ayant obtenue la majorité absolue, ont été proclamés Adjoints au Maire</p> <p style="text-align: center;"><b>PREND ACTE</b></p> <p>De l'élection et l'installation des 04 Adjoints tels que présentés dans la liste</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mme CARLIER HENNETON Corinne 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire</li> <li>❖ M DÉOM Frédéric 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</li> <li>❖ Mme KOBYLKO Flore 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire</li> <li>❖ M RICHARD Yves 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire</li> </ul>
<i>Délégations du Conseil municipal consenties au Maire Délibération 2026-05</i>	Mme La Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;"><b>APPROUVE PREND ACTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Des 31 Alinéas de délégations consenties au Maire telles que présentés en Conseil municipal</li> </ul>
<i>Montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints Délibération 2026-06</i>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;"><b>PREND ACTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le taux de 51,90% alloué à l'indemnité du Maire (Taux en % de l'indice brut 1027 terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par le CGCT),</li> </ul> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 1 voix « contre » M NUNES Daniel</p> <p style="text-align: center;"><b>PREND ACTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le taux de 19,71% alloué à l'indemnité des Adjoints (Taux en % de l'indice brut 1027 terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par le CGCT),</li> <li>✓ Dit que ces mesures sont applicables à compter du 20 mars 2026</li> <li>✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.</li> </ul>
<i>Désignation des membres du Conseil d'administration du CCAS 1 Vice-président et 3 membres du Conseil municipal Délibération 2026-07</i>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Mme la Maire fait appel à candidature 1 candidature en tant que Vice-présidente 3 candidatures en tant que membres élus</p> <p style="text-align: center;"><b>PREND ACTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mme FOUZ Audrey en tant que Vice-présidente du CCAS</li> <li>❖ M VIOLLET Romain en tant que membre élu du CCAS</li> <li>❖ Mme DÉOM Laétitia en tant que membre élue du CCAS</li> <li>❖ M RICHARD Yves en tant que membre élu du CCAS</li> </ul>
<i>Élection de 2 délégués titulaires au CEZEO (Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise) Délibération 2026-08</i>	M Le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,</p> <p style="text-align: center;"><b>DESIGNE</b></p> <p>2 délégués Titulaires au SEZEO (Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise) à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ M NUNES Daniel</li> <li>❖ M BOSCHETTI Benoit</li> </ul>

La séance du Conseil Municipal est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance  
Frédéric DÉOM



La Maire  
Marie Laurence PILLON CARRARA

